

Quelles sont les tolérances d'épaisseur pour les isolants à base de fibre de bois ?

Suivant la norme EN 13171 (janvier 2013)
WF – EN 13171 – TX

4.2.2 Longueur et largeur

La longueur, l , et la largeur, b , doivent être déterminées conformément à l'EN 822. Aucun résultat d'essai ne doit s'écarter de la valeur nominale de plus de :

$\pm 2 \%$ pour la longueur (pas de limite supérieure pour les rouleaux, mats et feutres) ;

$\pm 1,5 \%$ pour la largeur.

4.2.3 Épaisseur

L'épaisseur, d , doit pour les produits qui ne sont pas destinés aux sols flottants, être déterminée conformément à l'EN 823 avec une charge de (250 ± 5) Pa. Aucun résultat d'essai ne doit s'écarter de l'épaisseur nominale, d_N , au-delà des tolérances données dans le Tableau 1 pour la classe ou le niveau étiqueté.

Niveau ou classe	Tolérances	
	Inférieure	Supérieure
T1	- 5 mm	Pas de limite supérieure
T2	- 5 mm	+ 15 % ou + 15 mm ^a
T3	- 4 mm	+ 10 % ou + 10 mm ^a
T4	- 3 mm	+ 5 % ou + 5 mm ^a
T5	- 1 mm	+ 3 mm

^a Celui qui donne la plus petite tolérance numérique.

Tableau 1

4.2.4 Équerrage

L'équerrage doit être déterminé conformément à l'EN 824. L'écart d'équerrage de la longueur et de la largeur, S_b , des panneaux et des dalles ne doit pas excéder 5 mm/m.

4.2.5 Planéité

La planéité doit être déterminée conformément à l'EN 825. L'écart de planéité des panneaux et des dalles, S_{max} , ne doit pas excéder 6 mm.



**Suivant la norme EN 13986 (avril 2005)
qui renvoie notamment à la EN 622-1**

Longueur et largeur

La longueur et la largeur doivent être déterminées conformément à l'EN 324.1. Aucun résultat d'essai ne doit s'écarter de la valeur nominale de plus de :

± 2 mm/m avec un maximum de ± 5 mm pour la longueur et la largeur.

Épaisseur

L'épaisseur doit, être déterminée conformément à l'EN 324-1. Aucun résultat d'essai ne doit s'écarter de l'épaisseur nominale au-delà des tolérances données dans le Tableau 1 pour l'épaisseur concernée pour les panneaux isolants (SB).

Épaisseur nominale (mm)	≤ 10	> 10 à 19	> 19
Tolérance d'épaisseur (mm)	$\pm 0,7$	$\pm 1,2$	$\pm 1,8$

Tableau 1

Équerrage

L'équerrage doit être déterminé conformément à l'EN 324-2. L'écart d'équerrage de la longueur et de la largeur, S_b , des panneaux et des dalles ne doit pas excéder 2 mm/m.

Équerrage des chants

L'équerrage des chants doit être déterminée conformément à l'EN 324-2 et ne doit pas excéder 1,5 mm.

